



Entretien obligatoire pour les enseignants non titulaires d'une certification

POSTE FLECHE « LANGUES VIVANTES » ALLEMAND

POSTE	<ul style="list-style-type: none"> - Poste ouvert à tous les enseignants du 1^{er} degré. - Nommé par le DASEN et placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de circonscription. - Il intervient dans 2 ou 3 classes de l'école.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Enseigner l'allemand dans sa classe et sous forme d'échanges de service ou de décroisement dans plusieurs classes de l'école. - Coordonner la réflexion sur les conditions d'enseignement de l'allemand dans l'école (programmations, outils de suivi, évaluations...). - Impulser et participer à des projets culturels dans l'école (journée franco-allemande, journée de l'Europe...). - Favoriser l'ouverture vers les pays germanophones (correspondance internationale, partenariat, échange scolaire,...).
COMPETENCES DEMANDEES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne maîtrise de l'allemand. - Posséder des compétences linguistiques, didactiques et pédagogiques en allemand. - Avoir de bonnes connaissances de la culture des pays germanophones. - Etre capable de travailler en concertation avec les enseignants des classes concernées. - Maîtriser quelques outils TICE (Internet, visioconférence, TBI...)
EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités de l'enseignant font l'objet d'un bilan lors des inspections par l'IEN.